

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 21

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21

Lausanne, le 3 octobre 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — **Rassemblement de la I^{re} Division**, p. 465.

ARMES SPÉCIALES. — **Rassemblement de la I^{re} Division**, p. 481. — **Nouvelles et chronique**, p. 496.

RASSEMBLEMENT DE LA I^{re} DIVISION

Le Rassemblement est terminé, et, nous pouvons ajouter, fort bien terminé, par des manœuvres d'ensemble et par une inspection avec défilé qui ont laissé peu à désirer et qui ont hautement témoigné des excellentes aptitudes militaires de cette division et de tous ses états-majors. En attendant de présenter quelques réflexions et remarques à l'occasion de cette intéressante réunion de troupes, nous continuerons à enregistrer d'une manière aussi complète que possible les principaux documents qui le concernent, ainsi que divers renseignements empruntés aux journaux de Lausanne et de Genève :

ORDRE DE DIVISION N° 14. — *Transfert du quartier-général à Echallens. — Changement de cantonnements. — Rapport de Division. — Officiers étrangers. — Mutations.*

Quartier-général de la Division.

A dater du 14 septembre et jusqu'à nouvel ordre, le quartier-général de la I^{re} Division sera Echallens.

Changement de cantonnements.

Conformément à l'ordre de division n° 4, les troupes de la I^{re} Division changeront de cantonnements dans la journée du 16 septembre, et se concentreront pour les manœuvres à simple et à double action.

L'ordre n° 4 a subi quelques modifications rappelées ci-après :

Le bataillon n° 3 arrivera à Orzens et Oppens le 15 au soir.

Le bataillon n° 6 arrivera à Pailly le 15 au soir.

L'état-major de la brigade d'infanterie n° II sera transféré, dès le 14 au matin, à St-Barthélemy.

Le bataillon n° 10 restera à Poliez-le-Grand.

Le bataillon n° 12 ira à St-Barthélemy.

Le bataillon n° 98 est arrivé à Sullens et Boussens le 13.

Le bataillon de carabiniers est arrivé à Mex et Vufflens-la-Ville le 13.

L'escadron n° 2 occupera Oulens et St-Barthélemy le 16. Le 17 septembre il sera cantonné à Penthaz et Bournens.

L'Etat-major du lazareth sera cantonné à Goumœns-la-Ville.

L'ambulance n° 2 sera cantonnée à Penthaz; l'ambulance n° 4 à Echallens, l'ambulance n° 5 à Goumœns-la-Ville.

Les troupes d'infanterie qui changent de cantonnements le 16 prendront le repas du matin à 6 heures 30 et rendront les locaux qu'elles occupaient. Ces locaux devront être dans un état parfait de propreté. Le commandant de chaque bataillon devra se faire donner, par le syndic de